

AMENDEMENT N° 1
sur le BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015
présenté par le groupe EELV

Eléments de l'architecture fonctionnelle concernés par l'amendement :

Secteur d'activité : 11 - ENSEIGNEMENT LYCEES
Domaine : 1110 - Actions sur le patrimoine
Programme : 11101 - Construction, aménagement, réhabilitation, équipement
Opération : 111011 - Constructions, réhabilitations, restructuration

Pour information, pages du rapport du Président concernées par l'amendement :

30-31, 165,170

Exposé des motifs :

Cet amendement concerne la réalisation de travaux d'efficacité énergétique dans les lycées. Alors que depuis le début de la mandature, le Conseil régional s'est engagé à y consacrer au moins 15 M€ par an, il propose de porter cet effort à 25 M€ en 2015.

Il s'agit plus particulièrement d'accélérer des opérations et de rénover l'ensemble des gestions techniques centralisées (GTC).

Un tel effort est nécessaire pour le climat, mais il serait aussi vertueux pour l'économie locale : en investissant encore plus massivement dans l'efficacité énergétique, la Région générerait des emplois locaux et participerait activement à l'adaptation de la filière et des métiers du bâtiment à une économie bas carbone. En cela, elle poserait les premières pierres d'une transition écologique et économique des territoires, à l'heure où le Gouvernement tergiverse sur son engagement à rénover thermiquement ses propres bâtiments.

Chapitre budgétaire : 902 - ENSEIGNEMENT	
Proposition figurant dans le rapport du président	Modification proposée
Montant des CP en dépenses d'investissement :	
Total crédit : 47 430 699,00 €	+10 000 000,00 €
TOTAL :	+10 000 000,00 €